



# INFO-PORTAGE

*Journal municipal*



source: Nathan Ethier Myette

Chères Portageoises,

Chers Portageois,

Nous voilà en août et nous pouvons déjà être fiers de notre programmation d'activités estivales. Merci aux employés de la municipalité, aux parents bénévoles et aux membres de Patrimoine et Culture pour leur engagement dans la vie de notre communauté.

Rappelons que le 19 juin, les citoyens étaient conviés à une consultation sur le transport actif. Malgré la complexité de ce sujet sensible, cet exercice démocratique a permis à chacun de s'exprimer. Les suggestions et préoccupations émises seront prises en considération lors des délibérations futures.

La sécurité routière nous tient à cœur. C'est pourquoi, nous demandons aux automobilistes qui empruntent nos routes de respecter les limites de vitesse et de donner la priorité aux piétons et cyclistes.

En mai dernier, des représentants de la municipalité ont participé au premier Forum sur les risques côtiers. C'était l'occasion de s'informer et de partager notre vécu et nos expériences de riverains. Le constat est sans équivoque. Les risques côtiers dus aux changements climatiques sont bien réels, et des actions s'imposent. J'attire donc votre attention sur le fait que les plantes et le bois de mer font partie d'une solution à notre portée, simple et efficace. Ceux-ci stabilisent et renforcent le sol, permettant ainsi d'affaiblir la vague et prévenir l'érosion. Merci de laisser sur les berges ce qui appartient aux berges et de garder une bande de terrain végétalisée sur le bord de la rive.

Bonne fin d'été, profitez bien de la nature.

Christiane Pelletier, conseillère

**N'HÉSITEZ PAS À  
PROFITER DE CE QUI  
SE TROUVE DANS LES  
BACS COMESTIBLES  
SITUÉS AU CŒUR DU  
VILLAGE ET AU PARC  
JULIE-GAGNÉ**



# CHRONIQUE DE L'URBANISME

## SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE EN TRANSPORT ACTIF

Vous étiez nombreux à venir vous exprimer sur le transport actif à Notre-Dame-du-Portage le 19 juin dernier! Nous vous remercions de votre participation à la consultation publique en transport actif.

Votre présence à ces événements est primordiale afin que le conseil municipal puisse vous entendre et mettre sur pied des projets qui vous intéressent et vous mobilise comme citoyen.

Tous vos commentaires ont été dûment pris en note et un rapport sera remis par la MRC à la municipalité d'ici la fin de l'été. Pour ceux qui étaient absents, les agents de la MRC ont agi à titre d'animateurs de la soirée. C'est donc eux qui produiront un rapport synthèse de cette soirée de discussions.

Une fois le rapport reçu par l'administration et le conseil, nous vous ferons un suivi sur les suites à y donner.



## VISITE TERRAIN DU COORDONNATEUR EN PATRIMOINE BÂTI

Comme l'été dernier, le coordonnateur en patrimoine immobilier de la MRC de Rivière-du-Loup, monsieur Boris Ahiha, sillonnera de nouveau une grande partie du territoire de la MRC.

Il a pour mission de dresser l'inventaire de notre patrimoine bâti.

Pendant les prochaines semaines, vous le verrez donc se promener dans les municipalités avec son dossard bleu au logo de la MRC et sa tablette, pour prendre des images et des notes sur tous les bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

Si vous habitez une maison construite avant 1940, ne soyez donc pas surpris s'il s'arrête sur le trottoir devant chez vous pour prendre quelques photos de votre toit ou de vos fenêtres.

Diplômé en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal, monsieur Boris Ahiha agit à titre de personne-ressource en patrimoine culturel immobilier au sein de la MRC de Rivière-du-Loup depuis juin 2023.

Pour toutes questions, contactez, M. Boris Ahiha

✉ [bahiha@mrcrdl.quebec](mailto:bahiha@mrcrdl.quebec)

☎ 418 867-2485 poste 262

# CHRONIQUE DE L'URBANISME

## PROGRAMME TERRITORIAL D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE 2022-2023-2024

Vous avez un bâtiment ancien ayant une forte valeur patrimoniale et votre bâtiment se situe dans le secteur faisant l'objet du règlement sur les PIIA (plans d'implantation et d'intégration architecturale) de la Municipalité?

Vous souhaitez restaurer votre bâtiment en conservant et en mettant en valeur l'architecture ancienne de votre bâtiment?

Vous pourriez être admissible à une aide financière pour des travaux de restauration des composantes architecturales caractéristiques d'intérêt des façades (principales et latérales) et de la toiture de votre bâtiment.

Pour l'année 2024, la date limite pour déposer une demande est le 20 août prochain à 16h30.

Le Programme territorial d'aide à la restauration patrimoniale 2022-2023-2024 est rendu possible grâce la contribution financière du ministère de la Culture et des Communications, en vertu du programme Soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, et ce, en collaboration avec la MRC de Rivière-du-Loup et la Municipalité. Pour plus d'informations, visitez le site web de la municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) sous l'onglet espace citoyen / Programme patrimonial.



## COMMENT ÉVITER DE MAUVAISES SURPRISES (LORS D'UNE DEMANDE DE PERMIS)

Vous habitez dans un secteur soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)\*?

Vous projetez, par exemples, de changer une porte ou une fenêtre à votre résidence? De changer le parement extérieur d'un bâtiment? De refaire votre toiture avec un nouveau matériau ou une nouvelle couleur? De construire ou d'agrandir une remise, une galerie ou une terrasse?

Avant de commander ou d'acheter vos matériaux, assurez-vous que votre projet est conforme à la réglementation. Il est possible que votre projet doive être approuvé par le Conseil municipal et, le cas échéant, un délai supplémentaire s'appliquera avant l'émission du permis.

Pour plus d'information, contactez la Municipalité via notre site web [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) en cliquant sur le lien « Demande de permis » en haut à droite sur la page d'accueil.

\* Sont soumises au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : Toutes les propriétés de la route du Fleuve, de la rue de la Colline et de la côte de l'Église, ainsi que certaines propriétés situées au nord de la route de la Montagne (notamment entre les numéros civiques 489 et 659).

# CHRONIQUE DE L'URBANISME

## AVIS PUBLIC



est donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum :

1. Le 5 août 2024, le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le « second projet de règlement numéro 2024-04-451 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage » et ce, à la suite d'une assemblée publique de consultation.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Voici une brève description de l'objet de ces dispositions :

- a) Régir les superficies maximales des garages isolés, abris d'auto isolés et remises isolées dans une des zones 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ou 16;
- b) Régir le nombre de porte de garage et leur largeur maximale dans une des zones 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 ou 16;
- c) Régir la largeur maximale d'un garage isolé, d'une remise isolée ou d'un abri d'auto isolé situé dans une des zones 1, 3, 5, 7, 8, 9 ou 11;
- d) Encadrer la vente extérieure temporaire pour un usage habitation et commercial (ex. vente de garage) dans l'ensemble du territoire de la municipalité.

Les zones 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 se situent le long de la route du Fleuve tandis que la zone 16 est à proximité de la rue de la Colline et de la côte de l'Église. L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau municipal ou sur le site internet de la Municipalité, en consultant l'annexe A du règlement de zonage.

Chaque disposition (concernant un objet du point a, b ou c) est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chacune des zones indiquées. Une demande relative à une telle disposition peut donc provenir de toute zone et des zones contiguës à celle-ci. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

Une demande relative à une disposition concernant l'objet du point d peut provenir de toute zone du territoire de la municipalité. Une telle demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire.

3. Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être reçue au bureau municipal, 560 route de la Montagne à Notre-Dame-du-Portage, au plus tard le 14 août 2024 16h30;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 5 août 2024:

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires: être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale: toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 5 août 2024, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, 560 route de la Montagne à Notre-Dame-du-Portage, sur les heures de bureau : lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à midi et de 13h à 16h30; et vendredi de 8h30 à midi. Il est également disponible sur le site internet de la Municipalité [www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca](http://www.municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca) sous l'onglet Vie démocratique/ Lois, Politiques et Règlements.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 6 août 2024.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière  
418 862-9163 poste 222 / [directiongenerale@nddp.ca](mailto:directiongenerale@nddp.ca)

# CHRONIQUE FINANCIÈRE

## RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER

Je suis heureux de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour l'année financière 2023. Ces rapports ont été déposés pendant la séance ordinaire du 3 juin 2024 lors de laquelle j'ai pu en faire une brève présentation.

De manière générale, les finances municipales sont saines et équilibrées. Voici donc quelques faits saillants:

- Pour l'année 2023, la municipalité a un surplus d'opération de 241 897\$, comparativement à l'année 2022 où le surplus a été de 117 150\$.
- Considérant le surplus de 2023, la municipalité a maintenant un excédent de fonctionnement non affecté accumulé au 31 décembre 2023 de 618 163\$ comparativement à 499 162\$ au 31 décembre 2022.
- La valeur totale des actifs financiers nets de la municipalité à la fin de l'année 2023 totalisait 10 631 179\$, comparativement à 9 583 221\$ pour l'année dernière.
- L'endettement net à long terme de l'administration municipale s'élève à 1 243 882\$ pour 2023, alors que ce montant était de 1 144 675\$ en 2022

Si vous souhaitez en savoir plus sur les finances de la municipalité, vous pouvez consulter le Rapport financier complet sur le site internet de la municipalité dans la section « Vie démocratique », à l'onglet « Budgets et Rapports ».

Ce sont les auditeurs de la firme Mallette qui ont audité les états financiers de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage pour l'année 2023 conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public



## VOS PROCHAINES TAXES MUNICIPALES

Le prochain et dernier paiement des comptes de taxes est le 3 octobre prochain. Payable en ligne ou à la réception de la municipalité au 560 route de la Montagne.

# INFOS DU VILLAGE

## WOUF WOUF ! AVEZ-VOUS VOTRE LICENCE ?

La loi oblige les municipalités à recenser les chiens sur son territoire et à en faire rapport au Gouvernement du Québec annuellement. De plus, toujours selon la loi, votre animal doit porter une médaille, et ce dès l'âge de 3 mois.

Pour enregistrer votre chien et vous procurer sa médaille, vous devez remplir un formulaire municipal et le retourner au bureau municipal (en personne ou via le site web) avec votre paiement de 15 \$. Nous vous remettons alors la médaille pour votre animal.

C'est donc dans ce contexte que nous sommes actuellement à mettre à jour notre banque de données sur les chiens de Notre-Dame-du-Portage. Il est possible que nous vous contactions afin de mettre le tout à jour.

Vous pouvez nous devancer et nous contacter ! Si vous avez un chien et que vous résidez à Notre-Dame-du-Portage, vous pouvez mettre à jour votre dossier en remplissant le formulaire via notre site web dans l'onglet "Espace citoyen" / "Animaux".



## MUNICIPALITÉ RECHERCHE SPÉCIALISTE EN RACCOMMODAGE

Une des sources de pollution les plus importantes à travers le monde est l'industrie du vêtement. Trop souvent les vêtements sont surconsommés et jetés rapidement après seulement quelques usages. Nous avons aussi parfois tendance à les jeter dès qu'ils sont un peu usés ou brisés, faute de savoir comment les raccommoder.

C'est pour pallier cette problématique que la municipalité est à la recherche d'une personne qui serait intéressée à donner un atelier de raccommodage aux citoyens de Notre-Dame-du-Portage. Si vous avez des connaissances en couture et que ce type de projet vous intéresse, communiquez avec nous à [loisirs@nddp.ca](mailto:loisirs@nddp.ca)

Avant de jeter, pourquoi ne pas essayer de réparer ?

# INFOS DU VILLAGE

## ATTENTION, ÇA TOURNE !

Du 5 au 21 août prochain, un long métrage sera tourné dans notre magnifique municipalité. En effet, le réalisateur Yan England et son équipe viendront tourner dans nos rues, nos forêts et nos maisons l'adaptation d'un roman jeunesse nommé "Fanny Cloutier". Il sera assurément intéressant de voir nos paysages portés au grand écran !

Nous demandons donc votre collaboration durant cette période puisque vous pourrez assurément croiser l'équipe de tournage à quelques reprises durant le mois d'août. Des fermetures temporaires de rues pourraient advenir et des camions d'équipement circuleront. Merci d'être patients et sympathiques avec nos visiteurs !



## SERVEZ-VOUS !

Au centre du village et au parc Julie-Gagné, nous avons des jardins comestibles entretenus par l'équipe de la municipalité. Tout ce qui se trouve dans ces jardins est disponible pour nos citoyens. Ne soyez pas gênés ! Venez profiter de fines herbes fraîches, de chou kale, de tomates et de magnifiques fleurs de capucines. Vous n'avez qu'à apporter un contenant et une paire de ciseaux pour rapporter tout cela chez vous et le tour est joué !



## LE CASSE-TÊTE DU STATIONNEMENT DURANT L'ÉTÉ



Comme vous le savez, il n'est pas simple de se stationner au centre du village par un bel après-midi ensoleillé d'été. Toutefois, une solution s'offre à vous et vos visiteurs ! Le stationnement municipal, à quelques mètres au sud du stationnement de la côte de l'Église, est vide la plupart du temps durant la fin de semaine. Une fois la Route de la Montagne traversée, un sentier permet d'accéder à la côte de l'Église et de descendre vers le centre du village. Nous vous invitons à partager l'informations avec vos visiteurs!

## SVP RALENTISSEZ

Peut-être avez-vous observé l'ajout de balises sur la Route de la Montagne ? Ces balises servent à rappeler l'importance de respecter la limite de 70 km/h dans la zone du bureau municipal.

Un panneau de ce type a également été ajouté :



Durant l'été, les enfants du camp de jour traversent devant le bureau municipal pour se rendre à la piscine municipale et à la plage. Nous vous demandons donc de redoubler de vigilance afin d'assurer la sécurité de nos tous petits !

# INFOS DU VILLAGE

## VANDALISMES AU PARC JULIE-GAGNÉ

Nous avons constaté plusieurs actes de vandalisme au parc Julie-Gagné dans les dernières semaines. Nous sommes bien désolés de cette situation puisque nous tenons évidemment à garder et préserver nos installations municipales.

Ces actes de vandalisme entraînent des dépenses imprévues et, parfois, nous obligent à fermer certaines installations pour assurer la sécurité de tous.

Si vous êtes témoin de méfaits sur le territoire, veuillez nous en aviser immédiatement, vous trouverez nos coordonnées à la dernière page de ce journal.



## AVIS PUBLIC



Le conseil municipal de Notre-Dame-du-Portage modifie le calendrier 2024 de ses séances en tenant sa prochaine séance ordinaire le lundi 9 septembre 2024 à 19h30 (en remplacement du 16 septembre). Cette séance aura lieu, comme à l'habitude, dans la salle Gilles-Moreau du chalet des Sports, 200 côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage. Les trois séances ordinaires qui suivent, soit les lundis 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2024 à 19h30, demeurent inchangées.

Donné à Notre-Dame-du-Portage ce 6 août 2024.

Marie-Hélène Harvey, directrice générale et greffière-trésorière

## CONSEIL MUNICIPAL



LUNDI 9 SEPTEMBRE



à 19 h 30



200, cote de la Mer -  
Salle Gilles-Moreau

Ordres du jour disponibles sur le site internet



Vous avez des questions ?  
Venez les poser !





# INFOS DU VILLAGE

## AVENIR DE L'ÉGLISE

Nous constatons au Québec une baisse du nombre de pratiquants et de célébrants dans les églises catholiques, ainsi qu'une baisse de leurs revenus. Dans ce contexte, plusieurs églises sont transformées, cédées, vendues, abandonnées ou démolies. À la suggestion du diocèse, le conseil de fabrique a mis en place un comité de travail sur son avenir et y a invité des représentants de la municipalité (élus et administration), une agente de développement de la MRC et un citoyen.

C'est dans ce contexte que nous avons tenu une assemblée le 12 juin 2023 à laquelle plus de 70 personnes ont participé. Les participants ont suggéré que l'église et la sacristie soient utilisées à des fins de services communautaires, culturelles et artistiques tout en réservant un espace pour le culte.

Depuis, le comité a poursuivi ses discussions. Nous avons continué de nous informer sur ce qui se faisait ailleurs et avons visité des églises transformées. Nous avons accordé une attention particulière à la Loi sur la laïcité et ses impacts.

Un carnet de santé a été commandé à un architecte et a été reçu fin-mai. Il identifie des travaux d'entretien, de réparations, d'amélioration et de mise aux normes habituels pour un édifice de cet âge et de cette taille. Il suggère plusieurs validations par des ingénieurs.

Pour l'instant, le comité envisage de ne pas séparer le chœur pour le culte et la nef pour d'autres activités, mais de continuer de partager l'espace comme cela se fait depuis des années (concerts, spectacles, etc.). La sacristie, quant à elle, serait plutôt utilisée pour des services. Tout ceci demeure évidemment sujet à discussion et amélioration.

Signalons finalement que des discussions débiteront bientôt entre la fabrique et la municipalité sur un contrat de cession de l'église à la municipalité.



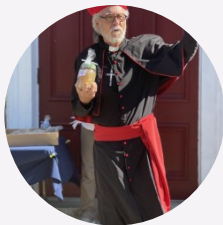
# PATRIMOINE ET CULTURE

## LE PORTAGE D'ANTAN



Tout ce que vous avez voulu savoir sur la p'tite histoire du Portage et... que vous n'avez jamais osé demander. André Michaud, né au Portage, d'une famille de plusieurs générations portageoises, va vous la raconter : certaines coutumes, sa petite histoire, le côté touristique, le côté rural, etc. Peut-être apprendrons-nous quelques côtés secrets! Nous vous attendons mercredi le 14 août, au Chalet des sports, à 19h 30, à Notre-Dame-du-Portage. Pour information : 418-862-3995

## LA CRIÉE DE MGR DE SAINT-VALLIER EST DE RETOUR



Revivez une criée comme à l'époque, un encan avec Mgr de Saint-Vallier, revenu du temps passé. Plusieurs surprises vous y attendent: des douceurs sucrées, des pains sortis du four, des desserts d'antan ... tout pour faire un péché de gourmandise.... Une belle façon de se procurer des petits plaisirs tout en apportant son support à Patrimoine et Culture du Portage pour son Fonds Noël Lizotte, fonds venant en aide aux enfants en difficulté.

Après la messe, à 9 h 45, dimanche le 18 août, sur le parvis de l'église de Notre-Dame-du-Portage. En cas de mauvaise température, dans le gymnase de l'école. Vous voulez aussi offrir votre spécialité culinaire pour cet encan n'hésitez pas à contacter : 418-862-3995

## CONCERTS DU COUCHANT

À ne pas manquer le 6 août, Kourage avec le spectacle « Kourage en duo » et le 13 août Vincent Collard avec « Jean-Pierre Ferland revisité ». Deux belles soirées.

## LANCEMENT D' « UNE ENFANCE INVENTÉE »



Constance-Céline Brousseau, fière portageoise, va lancer son tout premier roman « Une enfance inventée » jeudi le 29 août au Chalet des sports, à 17 h.

« Nous sommes à Québec au début des années 1960... Nous voici dans un roman dont la richesse réside dans la poésie de l'enfance, portée par une jeune fille à l'imaginaire débordant et déluré qui se confronte et s'affranchit des codes rigides d'une société en pleine évolution... ». Vous désirez en savoir plus, venez rencontrer Constance-Céline qui nous présentera cette jeune fille.

## CONCOURS DE LA PLUS BELLE CORDE À LINGE



Notre-Dame-du-Portage est en compétition avec Cacouna pour connaître quelle municipalité aura la plus belle corde à linge. Trois catégories en compétition : la corde à linge la plus traditionnelle; la plus originale; la corde à linge qui réussit le plus à mettre en relief l'une des deux municipalités.

Que faut-il faire? Prendre une photographie d'une corde à linge bien remplie, située soit à Cacouna, soit à Notre-Dame-du-Portage. Remplir le formulaire <https://forms.gle/EFRNfZhkigQESMKx8> et l'acheminer avec la photographie à l'adresse suivante [patrimoinenddp@gmail.com](mailto:patrimoinenddp@gmail.com). Date limite : 30 septembre.



# VOIRIE MUNICIPALE

## SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - PARC DE L'AMITIÉ

Maintenir en service et entretenir une usine de traitement des eaux usées coûte cher. En tant que citoyen, vous pouvez contribuer à la santé des installations municipales en évitant de jeter aux toilettes tout type de déchet. Voici une liste (non-exhaustive) de ce qui ne doit absolument pas être jeté dans les toilettes :

- Lingettes
- Les coton-tiges
- Les tampons
- Les serviettes hygiéniques
- Housses de vadrouille
- Les médicaments
- Les lentilles de contact
- Les condoms
- La peinture
- Les huiles et les graisses alimentaires
- La litière pour chat
- Le fil dentaire
- La gomme à mâcher
- Les mégots de cigarettes
- Les cheveux, etc.

Merci de faire la différence et de nous aider à maintenir un bon service à faible coût.



## LUMIÈRES DE RUE DÉFECTUEUSES

Une lumière de rue fait défaut près de chez vous ? Contactez le directeur des travaux publics au poste 235, pour l'en aviser. Dans ce cas, vous devez lui indiquer le numéro à deux ou trois chiffres inscrit en rouge sur la potence. Vous devez également préciser si la lumière clignote, si elle reste allumée le jour ou si elle est simplement brûlée.



## SITE DE DÉPÔT VERT

Nous invitons les citoyens à déposer leurs résidus verts au site de dépôt.

Seuls les rebuts suivants sont acceptés:

- Branches
- Feuilles
- Plantes















Ne jetez pas ces résidus au bac brun svp.






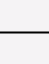

Si vous apercevez une personne jeter autre chose que ce qui est listé ci-haut au site de dépôt vert, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité pour nous en aviser.



# MUNICIPALITÉ

## CALENDRIER - AOÛT 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2 	3
4	5  	6 	7 	8	9	10
11 	12 	13 	14  	15	16	17
18 	19 	20	21 	22	23	24
25	26 	27	28 	29 	30	31

 Fête à la piscine  
 Activités Patrimoine et culture  
 Collecte des ordures  
 Collecte des matières organiques  
 Collecte du recyclage  
 Dépôt des demandes au CCU  
 Conseil municipal

## BIBLIOTHÈQUE

Nouveautés:

- **Peuple de verre** de Catherine Leroux
- **Et chaque fois mourir un peu** de Karine Giebel
- **Testé et approuvé. Le Québec en plus de 100 expériences extraordinaires** par un collectif dirigé par Marie-Julie Gagnon.
- Coup de ❤️ : **Son odeur après la pluie** de Cédric Sapin-Dufour.

Location de liseuse:

Une liseuse est disponible pour un prêt de trois mois, un dépôt de 20.00 \$ est demandé et remis lors du retour de la liseuse.

La bibliothèque est située à la sacristie de l'église, selon les heures d'ouverture suivantes :

Mardi	13 h à 14 h
Mercredi	19 h à 20 h
Samedi	10 h 30 à midi

## INFORMATIONS MUNICIPALES

Bureau municipal - 560 route de la Montagne  
418 862-9163

### Horaire de la réception

Lundi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Mardi	Fermé
Mercredi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Jeudi	8 h 30 à midi - 13 h à 16 h 30
Vendredi	8 h 30 à midi

Piscine municipale - 551 route du Fleuve  
418 862-9163 poste 263

Suivez notre page Facebook ou appelez-nous au poste 225 pour les modifications d'horaire de fin de saison à la piscine municipale.

Bureau de poste - 512 route du Fleuve  
418 860-2385